



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Détermination du revenu imposable qui a un impact sur le pouvoir d'achat

Question écrite n° 13076

Texte de la question

M. Quentin Bataillon attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, sur la problématique de la détermination du revenu imposable qui a un impact sur le pouvoir d'achat des contribuables. Actuellement, les contribuables déclarent un revenu imposable supérieur au revenu qu'ils perçoivent réellement. En conséquence, les contribuables doivent, de ce fait, acquitter ce que l'on peut considérer comme un impôt sur le « non-revenu ». La différence que constate le contribuable est à sa défaveur puisque le revenu à prendre en compte pour l'assiette à l'impôt est plus élevé que le revenu net qu'il a réellement perçu. Dans un souci d'équité et de justice, les règles d'imposition des salaires et des retraites ne devraient pas être imposés sur des revenus dont ne dispose pas les contribuables. Il l'interroge sur les mesures que compte prendre le Gouvernement face à cette problématique.

Données clés

Auteur : [M. Quentin Bataillon](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13076

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Comptes publics

Ministère attributaire : [Comptes publics](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 novembre 2023](#), page 10373

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)